

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 JANVIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le VINGT-CINQ du mois de JANVIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
M. Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Maryline MEYNE, Patricia BELLOT, M. Édouard ROULLAND, Mme Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, Mme Sabrina SPASSEVITCH, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Christian LAMOTTE, Adjoint au Maire (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), M. Jean-Marie LOSIO, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Lucien LECERF), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Jacques COQUELIN), Mme Elisabeth LEBRÈNE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Ghislaine DENNEBOUY).

Mme Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/01/2017
Date d'affichage du compte rendu: 27/01/2017
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 25 janvier 2017 à 19 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Demande de subventions au titre de la DETR.

Par courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 novembre 2016, relatif à la programmation DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), les Collectivités sont invitées à déposer les demandes de subventions avant le 31 janvier 2017.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 19 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SOLLICITE des subventions au titre de la DETR** pour chacun des dossiers suivants :

- a) Aménagement du boulevard Division Leclerc, dans la continuité des travaux de la phase 2 de la requalification du cœur de ville,
- b) Mise en sécurité incendie - école municipale de musique,
- c) Travaux d'aménagement - école Alexis de Tocqueville,
- d) Travaux de rénovation d'une toiture - vestiaire du gymnase polyvalent Félix Buhot,
- e) Refonte du désenfumage - complexe polyvalent Marcel Lechanoine,
- f) Travaux de mise en accessibilité - cinéma Le Trianon.

2. Dispositions relatives au Personnel territorial.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, consultée le 19 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux,
- le renouvellement d'un contrat de travail à la Direction Culture-Patrimoine,
- et le renouvellement de la convention avec le Centre Départemental de la Manche et le CNFPT de Basse-Normandie pour la mise à disposition des locaux du Centre de médecine et de formation de la fonction publique territoriale, situés rue des Artisans.

3. Reprise de concessions dans les cimetières.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 19 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la reprise par la Commune d'une concession au cimetière Saint-Malo et d'une autre au cimetière d'Alleaume, et leur réaffectation pour de nouvelles inhumations.

Ces concessions temporaires dont le terme a expiré, ont fait l'objet de relances auprès des familles, lesquelles ont renoncé au renouvellement et à la reprise des monuments. Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et cette situation génère un état d'abandon faute d'entretien.

4. Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage - acquisition d'une parcelle.

Par délibération du 3 juin 2013, le Conseil Municipal a donné son accord à l'acquisition de la parcelle de terrain, propriété de la SA COBEVAL, d'une superficie de 9.080 m², située à l'angle de la RD n°2 et de la bretelle de sortie de la RN 13 en venant de Cherbourg, indispensable pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Afin de pouvoir réaliser cette aire d'accueil dans de bonnes conditions, il convient d'acquérir une autre parcelle, d'une superficie de 1.460 m² située dans la continuité, en bordure de la route de St Sauveur le Vicomte, au prix de 1 € le m².

Après examen par la Commission Environnement- Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 23 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition de ladite parcelle.

5. Prolongement du trottoir de la rue Neuve - Établissement d'un acte de notoriété acquisitive.

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2013, le Conseil Municipal a donné son accord à l'acquisition pour un montant de 1.000 € de deux parcelles de terrain, d'une superficie totale de 104 m², propriété de M. et Mme Raymond GUILLEMETTE, afin de prolonger le trottoir de la rue Neuve et de renforcer la sécurité des piétons.

Il résulte de la fiche délivrée par le Service de Publicité Foncière que ces biens sont portés au compte de Madame Palmyre THOMAS. En raison de l'impossibilité d'établir la dévolution successorale de Madame THOMAS, le Notaire a proposé l'établissement d'un acte de notoriété acquisitive.

Sur avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 23 janvier, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cet acte de notoriété acquisitive.

6. École municipale de musique – Création d'une classe découverte instrumentale et modification du règlement intérieur.

Les nouveaux élèves de l'école municipale de musique peuvent découvrir, lors des deux premiers cours, l'instrument pour lequel ils ont procédé à l'inscription pour l'année scolaire à venir.

Afin d'éviter les arrêts en cours d'année, il est proposé la création d'une classe découverte instrumentale pour les élèves à partir de 7 ans.

Par ailleurs, l'organisation du service ayant évolué, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur de l'École de musique à compter de la rentrée 2017/2018.

Sur avis de la Commission Enseignement – Éducation – Aide à la réussite scolaire, réunie le 16 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de la création d'une classe découverte instrumentale
- et **MODIFIE** le règlement intérieur de l'École municipale de musique.

Valognes, le 26 janvier 2017

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN